



Logès avant la fin des travaux dans un logement neuf...

Par **mctoulouse**, le **10/09/2010** à **10:09**

bonjour, je suis locataire depuis le 13 août d'un logement privé en haute-garonne. c'est une construction neuve... or je n'ai eu ni eau ni électricité pendant plusieurs semaines, la réception du chantier n'a en fait pas eu lieu !! chaque jour nous subissons bruits odeurs et nuisances des travaux, nous n'avons pas d'accès (route goudronnée ce jour) ni de boîtes aux lettres ni de local poubelles et autres réjouissances outre le fait de ne pas payer mon loyer d'août et de septembre, quels sont mes recours ?? j'ai fait plusieurs mails et appels au promoteur, j'ai obtenu un rdv sur le "chantier" (c'est à dire chez moi) ce lundi ! réunion entre le constructeur le promoteur et l'agence. il est évident qu'ils ont TOUS fait des fautes professionnelles graves d'avoir laissé des locataires entrer dans les lieux sans un minimum de "confort" (eau électricité etc) et nous avons été trop naïfs et gentils d'imaginer que, comme promis, tout serait réglé en quelques jours !! sans parler des dangers que ce chantier représentait au quotidien pour les habitants (j'ai trois enfants)... aujourd'hui le constructeur (et non pas le promoteur !) me propose de me dédommager d'un mois de loyer... je n'ai pas d'avocat sur place (le mien est à paris, spécialisé dans le divorce !), ni les moyens d'en engager un. j'aimerais juste en URGENCE me renseigner sur les droits au bailleur AVANT cette réunion de chantier LUNDI d'avance merci